

# DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 17/11/2025  
Reçu en préfecture le 17/11/2025  
Publié le  
ID : 044-264401589-20251113-63\_2025-DE

Nombre de conseillers
en exercice .....14
présents .....8
votants .....10

L'an deux mil vingt-cinq, le **TREIZE NOVEMBRE**  
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,  
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 novembre 2025

**PRÉSENTS :**

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte GRIMAUD Sylvie  
GUILLEMOT Tatiana MARTIN Yves BOMMÉ Jean-Paul

**ABSENTS EXCUSÉS :** DUMARCHÉ Jérémie ; HAMON Sylvain ; HUGRON Dominique (pouvoir à PIERRISNARD Béatrice) ; RAIMBAUD Nelly (pouvoir à GRIMAUD Sylvie)

**ABSENTS NON EXCUSÉS :** DUTERTRE Thomas ; RIOTTE Sandrine

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** GUILLEMOT Tatiana

**OBJET :**

<b>63/2025</b>	<b>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</b>
----------------	--

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Pour pallier le départ d'une ATSEM, il convient d'augmenter les heures de travail de deux agents d'animation à 31/35<sup>ème</sup> au lieu de 28/35<sup>ème</sup>. M. le Maire précise que les 2 postes concernés, actuellement à 28h, ne pourront être supprimés qu'après avis du Comité technique du Centre de Gestion.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : d'adopter le tableau des emplois suivant qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,

FILIERE	CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDO DE SERVICE
ADMINISTRATIVE	Attaché	A	1	35 heures
	Adjoint administratif	C	1	35 heures
	Adjoint administratif	C	1	31 heures
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	35 heures
TECHNIQUE	Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	35 heures
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	35 heures
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	20 heures
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	17,5 heures
	Adjoint technique	C	4	35 heures
	Adjoint technique	C	1	30 heures
	Adjoint technique	C	1	14,5 heures
	Adjoint technique	C	1	5 heures
ANIMATION	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1	28 heures
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	+1	31 heures
	Adjoint d'animation	C	+1	31 heures
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	28 heures
	Adjoint d'animation	C	1	28 heures
MEDICO-SOCIALE	Atsem principal 1ère classe	C	1	35 heures
			19+2	

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget principal de la commune, chapitre 012.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,  
Jean-Marc LALLOUÉ

